

MAINTIEN & ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DE FORMATEUR EN “SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL”



PROFIL DU STAGIAIRE - PRÉ-REQUIS

Cet enseignement s'adresse aux personnes titulaires du certificat de formateur SST délivré par l'INRS.

PRÉALABLE

Avoir préparé, en amont, une présentation d'une action de formation de SST, qui aura été mis en place lors de son activité de formateur.

La présentation de ce dossier devra comporter au minimum les éléments suivants

- analyse de la demande de l'établissement/entreprise cliente
- caractéristiques du public formé
- lieu, dates
- satisfaction du client et/ou des stagiaires

OBJECTIFS

- Actualiser et perfectionner les connaissances techniques et pédagogiques en matière d'enseignement du Sauveteur Secourisme du Travail
- Maintenir la capacité de former et recycler les Sauveteurs-Secouristes du Travail

PROGRAMME

Conformément au Guide des données techniques et conduites à tenir de l'INRS (V3.06/2019)

- Inventaire des différents problèmes rencontrés par les formateurs lors de la mise en application du dispositif de formation des sauveteurs secouristes du travail.
- Information sur les modifications apportées au dispositif (administratives, techniques, pédagogiques) et impact sur les pratiques en matière de formation au sauvetage secourisme du travail.
- Evolution de la réglementation : Document de Référence de l'INRS (V6.021/122018).
- Rappel et mise en application du contenu des documents de référence utilisés lors de la formation des SST.

DURÉE

21 heures (3 jours)

INTERVENANT

Formateur de formateur certifié par l'INRS

VALIDATION

Des évaluations formatives et certificatives sont mises en place pendant la formation.

Les évaluations certificatives sont réalisées par le formateur qui a réalisé la formation et portées sur une grille de certification.

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des formateurs SST et transcrits dans une grille de certification individuelle (document INRS).

A l'issue de cette évaluation certificative, si cette dernière est favorable, un certificat de formateur SST valable 36 mois sera délivré au stagiaire.

Le formateur non validé perd son autorisation d'exercer.

Une nouvelle formation "M.A.C." suivie d'une évaluation favorable pourra lui faire recouvrer son autorisation d'exercer.

FORMACODE : 42866 - Code Rome : F1204

CODE INVENTAIRE : 723

Notre organisme est habilité par l'INRS pour la formation des formateurs SST sous le n°2718/2013/SST-2/12